

CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES
47^e Réunion du Comité permanent
Gland, Suisse, 24-28 mars 2014

Décisions de la 47^e Réunion du Comité permanent

Premier jour – Mercredi 26 mars

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour

Décision SC47-00 : Le Comité permanent admet le représentant de la République tchèque comme membre suppléant du Comité permanent à la place du membre représentant la Croatie.

Décision SC47-01 : Le Comité permanent adopte l'ordre du jour modifié.

Point 3 de l'ordre du jour : Admission des observateurs

Décision SC47-02 : Le Comité permanent admet les observateurs de la liste constituée par le Secrétaire général.

Point 6 de l'ordre du jour : Progrès des préparatifs de la COP12 : Rapport du Sous-groupe sur la COP12

Décision SC47-03 : Le Comité permanent :

- a) reconnaît avec satisfaction les progrès signalés et les efforts déployés par l'Uruguay ainsi que la signature rapide d'un mémorandum d'accord pour la COP12;
- b) approuve les dates de la COP12 à Punta del Este, Uruguay, du 1^{er} au 9 juin 2015;
- c) approuve le logo et le slogan « Les zones humides pour notre avenir » comme thème de la COP12 et de la Journée mondiale des zones humides 2015;
- d) approuve la tenue d'une COP12 « sans papier »;
- e) reconnaît les progrès et les efforts en cours pour combler le déficit budgétaire pour la COP12 et recommande que le Sous-groupe sur les finances examine d'autres moyens de combler ce déficit;
- f) approuve les Prix Ramsar pour la conservation des zones humides : catégories, critères et procédures de candidature avec des amendements mineurs.

Point 7.1 de l'ordre du jour : Simplifier le style et la présentation des projets de résolutions pour la COP12

Décision SC47-04 : Le Comité permanent :

- a) **rejette la proposition de nouvelle présentation pour les projets de résolutions présentée par le Secrétariat;**
- b) **demande au Secrétariat de travailler, comme proposé, en vue de raccourcir les projets de résolutions et autres documents pour la COP12.**

Point 7.3 de l'ordre du jour : Catégories régionales

Décision SC47-05 : Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de préparer un projet de résolution amendant le statut d'Israël au sein des groupes régionaux Ramsar qui sera soumis pour approbation à la 48^e Réunion du Comité permanent, pour communication à la COP12.

Point 7.2 de l'ordre du jour : Projets de résolutions prévus pour examen par la COP12

Décision SC47-06 : Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de préparer une liste révisée de projets de résolutions, en tenant compte des commentaires faits durant la réunion et par courriel, en notant l'auteur de chaque point, à présenter avant la fin de la 47^e Réunion du Comité permanent.

Deuxième jour – Jeudi 27 mars

Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du Groupe de travail sur la gestion

Décision SC47-07 : Le Comité permanent décide :

Concernant le rapport du Comité d'étude sur la fourniture d'avis scientifiques et techniques :

- a) **confirmer le processus recommandé par le Comité d'étude sur la fourniture d'avis scientifiques et techniques (Résolution XI.16) de constituer une liste courte de candidats pour discuter avec le Président, le Secrétaire général, le Président du GEST et les Conseillers régionaux principaux et prendre des décisions sur les consultants à engager avant la fin de la 47^e Réunion du Comité permanent et demander en outre au Comité d'étude de faire rapport sur les progrès à la 48^e Réunion du Comité permanent.**

Concernant l'utilisation des langues des Nations Unies selon la Résolution XI.1 :

- b) **remédier aux différences de traitement de longue date entre les trois langues officielles de la Convention;**
- c) **attribuer des ressources du surplus budgétaire actuel pour financer les coûts de traduction des documents de la 48^e Réunion du Comité permanent en français et en espagnol;**
- d) **donner instruction au Secrétariat d'inclure, dans tous les projets de scénarios budgétaires administratifs pour 2016–2018, préparés pour examen par les Parties à**

- la 48^e Réunion du Comité permanent, les coûts de traduction de tous les documents du Comité permanent en français et en espagnol;
- e) continuer d'envisager la traduction de documents additionnels du GEST en français et en espagnol, d'après les contributions du Secrétariat et du GEST, en vue d'examiner cette question à la 48^e Réunion du Comité permanent; et
- f) demander au Secrétariat de préparer un projet de texte pour une résolution en réponse à la Résolution XI.1 pour examen à la 48^e Réunion du Comité permanent, traitant de l'intégration de l'arabe dans les travaux de la Convention, avec en appui :
- une analyse des considérations juridiques relatives au texte de la Convention ainsi que des résolutions de la COP, y compris le Règlement intérieur;
 - des options pour une introduction pas à pas de l'arabe dans les travaux de la Convention, sous réserve des ressources disponibles.

Concernant la visibilité et la stature et les synergies :

- g) traiter ces questions dans le cadre du Groupe de travail sur le plan stratégique et du suivi de la Résolution XI.1 pour discussion à la 48^e Réunion du Comité permanent, s'il y a lieu.

Concernant le Groupe d'étude Ramsar–UICN :

- h) poursuivre les négociations pour améliorer le fonctionnement et faire rapport sur les progrès à la 48^e Réunion du Comité permanent.

Point 5 de l'ordre du jour : Rapport du Groupe de travail sur le Plan stratégique

Décision SC47-08 : Le Comité permanent approuve le rapport du Groupe de travail sur le Plan stratégique (GTPS) et convient :

- i) d'approuver le cahier des charges du GTPS;
- ii) d'approuver le projet de plan de travail révisé;
- iii) d'attribuer les fonds nécessaires pour appliquer le plan de travail révisé;
- iv) de demander au GTPS de préparer un nouveau Plan stratégique pour la durée de deux périodes triennales 2016–2021 et de tenir compte des éléments discutés à la réunion du GTPS :
- un examen et une évaluation du Plan actuel et de sa mise en œuvre et l'identification des stratégies qui, dans le Plan actuel, ont la plus grande importance pour les années à venir;
 - un examen des nouvelles questions qui ont émergé depuis que le Plan actuel a été approuvé;
 - une focalisation spécifique sur les stratégies visant à améliorer la visibilité et la stature de la Convention et les synergies avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et entités internationales;
 - un examen sur la manière dont le Plan peut le mieux être en relation avec les plans et processus stratégiques en cours d'autres Conventions;

- la représentation appropriée des aspirations mondiales, régionales et nationales dans le Plan stratégique;
 - il y a eu quelques appels pour un plan plus court, plus simple et plus engageant, utilisant un langage et des modèles de consultation semblables à ceux des autres AME;
- v) inviter toutes les Parties à remplir le questionnaire avant le 15 avril;
- vi) encourager toutes les Parties à soumettre leur Rapport national, si possible, avant le 1^{er} août, afin que ces documents puissent être utilisés dans la préparation du plan stratégique;
- vii) garantir les synergies avec les processus d'examen du GEST;
- viii) consulter les Centres régionaux Ramsar pour la préparation du plan stratégique;
- ix) reconnaître les défis associés à la communication et au calendrier étroit, en particulier pour la région Afrique et en tenir compte dans le plan et le processus de consultation.

Point 8 de l'ordre du jour : Questions financières : Rapport du Sous-groupe sur les finances

Concernant la comptabilité de fin d'année 2013 :

Décision SC47-09 : Le Comité permanent approuve les états financiers 2013 sous réserve de tout ajustement mineur final et de la fin de l'audit, ainsi que les attributions du surplus des fonds de réserve de CHF 291 000 au 31 décembre 2013.

Concernant le budget administratif 2014 / Initiatives régionales :

Décision SC47-10 : Le Comité permanent décide qu'il n'y aura pas de changements au budget administratif approuvé par la COP11 pour les Initiatives régionales, pour 2014, et approuve les fonds attribués pour 2014 comme suit :

•	Centre Afrique de l'Est	CHF 28 000
•	Réseau du bassin du Niger	CHF 30 000
•	Réseau du bassin du Rio de La Plata	CHF 16 000
•	Réseau des Caraïbes	CHF 16 000
•	Réseau des mangroves et des récifs (Amériques)*	CHF 20 000
•	Initiative pour les zones humides des Carpates	CHF 10 000

(* Initiative régionale pour la gestion intégrée et l'utilisation rationnelle des écosystèmes de mangroves et de récifs coralliens)

Concernant le budget administratif 2014 :

Décision SC47-11 : Le Comité permanent confirme le budget 2014 tel qu'il a été approuvé à la COP11, reconnaissant que la ligne budgétaire pour une augmentation de CHF 75 000 du fonds de réserve en 2014 ne sera pas nécessaire et devrait être réattribuée.

Concernant le budget non administratif 2014 :

Décision SC47-12 : Le Comité permanent ne fait aucun changement au budget non administratif prévu dans le budget adopté par la COP11, notant que la liste des besoins de financement énoncés dans la Résolution XI.2 annexe III n'est pas en ordre de priorité.

Concernant les discussions sur la COP12 :

Décision SC47-13 : Le Comité permanent note le déficit d'environ USD 350 000 à USD 370 000 dans le budget administratif de la COP12 et les trois activités clés qui ne sont pas financées et se félicite de la générosité de la Suisse et de l'Uruguay à l'occasion de la 47^e Réunion du Comité permanent qui ont offert de réduire ce déficit.

Décision SC47-14 : Le Comité permanent note qu'il est nécessaire de trouver CHF 1,2 million en 2014 et 2015 pour les réunions régionales pré-COP et le parrainage de délégués pour la COP et encourage les Parties et le Secrétariat à faire des appels de fonds pour la COP 12 une priorité.

Concernant la réattribution des fonds en surplus :

Décision SC47-15 : Le Comité permanent donne instruction de réattribuer le surplus comme suit :

•	Plan stratégique	CHF 76 000
•	Missions consultatives Ramsar	CHF 50 000
•	Traduction (français et espagnol) des documents	
	de la 48 ^e Réunion du Comité permanent	CHF 90 000
•	Conduite de la COP12	CHF 150 000

Le Comité permanent demande au Secrétaire général (en consultation avec le Comité exécutif si nécessaire) de déterminer lesquels parmi les besoins urgents, non financés pour le déroulement de la COP12 (coordination de la logistique, coûts des réunions régionales, participation au Bulletin des négociations de la Terre), ont le plus besoin de ce financement, en tenant compte d'autres contributions volontaires reçues pour la COP12 en 2014.

Concernant le Fonds de petites subventions :

Décision SC47-16 : Le Comité permanent demande un document d'information pour la 48^e Réunion du Comité permanent sur l'avenir du Fonds de petites subventions et demande au Secrétariat et au Sous-groupe d'explorer la possibilité d'associer les fonds afin de limiter les coûts administratifs tout en continuant de répondre aux besoins spécifiques des donateurs et bénéficiaires Ramsar.

Concernant les contributions arriérées :

Décision SC47-17 : Le Comité permanent note l'état actuel des contributions annuelles arriérées des Parties et encourage le Secrétariat, en collaboration avec les membres du Sous-groupe sur les finances, à prendre des mesures collaboratives pour progresser dans la résolution de cette question. Le Comité permanent note la demande du Sous-groupe de considérer comme prioritaires les Parties contractantes qui n'ont jamais payé et forme l'espoir que les Parties dont les contributions sont arriérées depuis plus de trois ans feront des progrès.

Le Comité permanent note les mesures prises par la Suisse, qui limite l'utilisation de ses contributions volontaires additionnelles aux Parties contractantes d'Afrique ayant entièrement payé leurs contributions. Le Comité permanent espère que cette action inspirera d'autres efforts du Secrétariat.

Point 10 de l'ordre du jour : Plan de travail du Secrétariat 2014

Décision SC47-18 : Le Comité permanent prend note du plan de travail et demande au Secrétariat d'ajouter du texte couvrant ses travaux de préparation du nouveau Plan stratégique et de préparer un rapport pour la COP12 sur la mise en œuvre des résolutions de la COP11.

Point 12.1 de l'ordre du jour : Rapport du Comité de surveillance du GEST

Décision SC47-19 : Le Comité permanent remercie le GEST pour ses travaux et approuve le choix du nouveau membre représentant l'UICN.

Point 12.1 de l'ordre du jour : Rapport du Président du GEST

Décision SC47-20 : Le Comité permanent prend note du rapport du Président du GEST et de sa demande aux Parties contractantes pour qu'elles envisagent des moyens possibles de trouver un financement pour la mise en œuvre des tâches de plus haute priorité identifiées dans la décision 14 de la 46^e Réunion du Comité permanent.

Point 7.4 de l'ordre du jour : Demande de statut d'OIP par le Wildfowl & Wetlands Trust (WWT)

Décision SC47-21 : Le Comité permanent demande au Secrétariat de préparer un projet de résolution pour la 48^e Réunion du Comité permanent et la COP12 sur la demande de statut d'OIP du WWT.

Point 13.1 de l'ordre du jour : Rapport du Groupe de surveillance des activités de CESP

Décision SC47-22 : Le Comité permanent prend note du rapport et des progrès de préparation du nouveau Programme de CESP.

Point 13.2 de l'ordre du jour : Journée mondiale des zones humides 2015

Décision SC47-23 : Le Comité permanent approuve le thème de la Journée mondiale des zones humides 2015 : « Les zones humides pour notre avenir » qui correspond au thème de la COP12.

Point 14.1 de l'ordre du jour : Plateforme intergouvernementale, scientifique et politique, sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)

Décision SC47-24 : Le Comité permanent prend note du rapport et approuve les lignes directrices intérimaires pour la soumission de propositions à l'IPBES et répond à la demande du Secrétaire général concernant des orientations sur les moyens de déterminer l'interaction appropriée entre les organes de l'IPBES et les accords multilatéraux sur l'environnement.

Point 14.3 de l'ordre du jour : Rapport du Groupe de travail sur la culture

Décision SC47-25 : Le Comité permanent note le rapport de situation présenté et exprime son appui aux activités du Réseau Ramsar sur la culture et sa coopération avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Point 14.1 de l'ordre du jour : Initiatives régionales (Décision SC46-13)

Décision SC47-26 : Le Comité permanent accepte les rapports annuels sur les progrès et approuve les quatre Centres régionaux et 11 Réseaux régionaux actifs estimant qu'ils remplissent intégralement les Lignes directrices opérationnelles 2013-2015 et qu'ils ont fonctionné dans le cadre de la Convention durant cette période.

Le Comité permanent demande au Secrétariat :

- a) **de préparer un document d'information avec des propositions pour lier virtuellement les Centres régionaux Ramsar, en tenant compte des coûts, et de soumettre ce document à la 48^e Réunion du Comité permanent pour communication ultérieure à la COP12; et**
- b) **d'aider les Initiatives régionales à élaborer des liens formels avec les conventions régionales de manière à renforcer leur enracinement local et leur visibilité et à renforcer la cohérence des AME.**

Le Comité permanent approuve les attributions soutenues par le Sous-groupe sur les finances de la ligne D du budget administratif Ramsar (« Appui aux réseaux d'initiatives régionales et centres régionaux ») pour les initiatives et leurs activités en 2014 :

- **Centre Afrique de l'Est CHF 28 000**
- **Réseau du bassin du Niger CHF 30 000**
- **Réseau du bassin du Rio de La Plata CHF 16 000**

- Réseau des Caraïbes CHF 16 000
- Réseau des mangroves et des récifs (Amériques)* CHF 20 000
- Initiative pour les zones humides des Carpates CHF 10 000

(* Initiative régionale pour la gestion intégrée et l'utilisation rationnelle des écosystèmes de mangroves et de récifs coralliens)

Troisième jour – Vendredi 28 mars

Point 14.2 de l'ordre du jour : Rapport sur l'atelier de la République de Corée concernant l'accréditation de villes

Décision SC47-27 : Le Comité permanent prend note de la présentation et demande au Secrétariat de préparer un document pour la 48^e Réunion du Comité permanent tenant compte de ce compte rendu.

Point 15 de l'ordre du jour : Sites Ramsar
Point 16 de l'ordre du jour : Partenariats

Décision SC47-28 : Le Comité permanent prend note des rapports de situation concernant :

- L'état des Sites Ramsar (y compris des mises à jour des participants au Comité permanent);
- Le redéploiement du Service d'information sur les Sites Ramsar (SISR);
- Le partenariat Ramsar – Danone-Evian.

Point 17.1 de l'ordre du jour : Date et lieu de la 48^e Réunion du Comité permanent

Décision SC47-29 : Le Comité permanent décide de se réunir à nouveau pour sa 48^e Réunion, du 26 au 30 janvier 2015, à Gland.

Point 17.2 de l'ordre du jour : Adoption du rapport de la 47^e Réunion

Décision SC47-30 : Le Comité permanent accepte les décisions de la première et deuxième journée et donne pouvoir au Président et au Vice-Président d'accepter les décisions de la troisième journée et d'approuver le rapport de la 47^e Réunion du Comité permanent.